

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

N° 2024-00034

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 4 mars 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

La demande de dérogations mineures a pour but d'autoriser l'implantation d'un garage détaché :

- En cour avant dans la zone RV-5;
- Devant la façade avant du bâtiment principal.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 :

- à l'article 6.2.4 a), un bâtiment accessoire est autorisé en cour avant lorsqu'il respecte l'ensemble des dispositions suivantes : la propriété doit être localisée dans l'une ou l'autre des zones suivantes : Cons-1, Cons-2, Cons-3, Cons-4, Cons-6, Rec-9, RV-1, RV-2, RV-9, RV-10, RV-11, RV-12, RV-13 et RV-14, ainsi que pour les terrains riverains de la zone AF-2; et
- à l'article 6.2.4 c), un bâtiment accessoire est autorisé en cour avant lorsqu'il respecte l'ensemble des dispositions suivantes : le bâtiment accessoire isolé doit être implanté hors de l'espace où se situe la (les) façade(s) avant du bâtiment principal.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 5 871 251, cadastre du Québec, sise au 411 rue du Pont, dans la zone RV-5.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 4 mars 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 13 février 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix